



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ovins

Question écrite n° 49410

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le devenir de la filière ovine. Le Poitou-Charentes, deuxième région, compte 11 % de brebis et 8 % des éleveurs. D'ores et déjà, des mesures importantes ont été prises pour améliorer la gestion des droits à prime par un rapprochement des procédures de cession et de demande d'une part, et un transfert des droits vers les régions où des tensions existent. Il lui demande de bien vouloir lui faire le point sur l'évolution de cette filière, tant en Poitou-Charentes qu'en France, et de lui préciser ses intentions sur l'aménagement de la gestion des droits à prime dans le secteur ovine.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49410

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1270